

# Associer le consommateur à l'effort social et environnemental par une information lisible.

Contribution de **Sophie Micollet** (25 ans, responsable développement et innovation dans l'industrie, Présidente des Jeunes Démocrates de Haute-Savoie, Mouvement Départemental de Haute-Savoie) et **Antoine Carette** (22 ans, élève ingénieur en économie, Mouvement Départemental du Rhône).

## **Addendum au sous chapitre 2-6 (Economie solidaire et responsable)**

Après : « Favoriser les produits « durables » ou réutilisables au profit des « jetables » quand les conditions sanitaires le permettent ; »

- Mettre en place des « *étiquettes grises* » sur l'ensemble des produits vendus sur le territoire européen, explicitant le bilan carbone des biens concernés. Producteur et consommateur seront ainsi rendus co-responsables des externalités négatives induites par notre système économique.

Ex : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=13712&m=3&catid=20813>  
La loi dite Grenelle 1 du 3 août 2009, art. 54 al. 1 et 2.